

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01457 Numéro SIREN : 878 601 673 Nom ou dénomination : 3615 PICOU
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 1839

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le 01/11/2021 et clos le 31/10/2022 Régime simplifié d'imposition X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal

Si PME innovantes, cocher la case

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SASU 3615 PICOU

SIRET 8 7 8 6 0 1 6 7 3 0 0 0 1 4

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

29 place du Lieutenant Aubert

76000 ROUEN

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités des sociétés holding

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	14 319	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quinquies
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	--------------------------------

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Entreprises nouvelles art. 44 septies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée:

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées
- du prestataire:

ECF

Viseur conventionné

Visa : CGA

- du comptable : SARL GESTIA CONSEIL
54 quai Du Havre 76000 ROUEN

Tél : 02 32 76 65 25

- du conseil :

Tél :

- du CGA ou du viseur

Tél :

conventionné :

- N° d'agrément :

Cegid Group

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT



GESTIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Formulaire obligatoire (article 802 septies
A bis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SASU 3615 PICOU										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 29 place du Lieutenant Aubert 76000 ROUEN											
Numero SIRET* 8 7 8 6 0 1 6 7 3 0 0 0 1 4											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12	
										Exercice N clos le 31/10/2022	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028		030						
	Immobilisations financières* (1)		040	130 000	042				130 000		
	Total I (5)		044	130 000	048				130 000		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070						
			Autres* (3)	072		074					
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	3 361	086				3 361		
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	3 361	098				3 361		
	Total général (I - II)			110	133 361	112			133 361		
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120					3 000			
	Ecart de réévaluation		124								
	Reserve légale		126					300			
	Reserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131					7 290			
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136					12 171			
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142					22 761			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		Total II	154							
	Emprunts et dettes assimilées		156					80 941			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					4 458			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	23 053				25 200			
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176					110 599			
Total général (I - II - III)			180				133 361				
Cegid Group RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			80 941			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT



GEDIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Exercice N clos le
31/10/2022

Cegid Group

~~COPIE~~
~~CERTIFIEE CONFORME~~
~~PAR LE PRESIDENT~~

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise : SASU 3615 PICOU				Néant ☐					
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	130 000	482		484		486	130 000		
TOTAL		490	130 000	492		494		496	130 000		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales agencements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

~~COPIE
CERTIFIEE CONFORME
PAR LE PRESIDENT~~

**GESTIA CONSEIL**

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tel. 02 32 76 65 25

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Formulaire obligatoire (article 902 Section A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 3615 PICOU				Neant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
						Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres mmob. incorporelles	700		705			2	
Terrains	710		715			3	
Constructions	720		725			4	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5	
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745			6	
Matériel de transport	750		755			7	
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
II DÉFICITS REPORTABLES				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209 II-2 du CGI)		982 bis					
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325	
dont cotisations facultatives Madelin							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*						380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegrid Group

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT



GESTIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Designation de l'entreprise : SASU 3615 PICOU															Néant ☒			
Exercice ouvert le : 01/11/2021 et clos le : 31/10/2022															Durée en nombre de mois : 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS																		
Effectifs moyens du personnel															376			
Dont apprentis															657			
Dont handicapés															651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105			
															TOTAL 1		106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143			
Subventions d'exploitation reçues															113			
Variation positive des stocks															111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116			
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153			
															TOTAL 2		144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Achats															121			
Variation négative des stocks															145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150			
															TOTAL 3		152	
IV Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2 - TOTAL 3		137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																		
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022			
Effectifs au sens de la CVAE															023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026			
Période de référence															024		/ /	
Date de cessation															186		/ /	

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

~~COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT~~



Tel. 02 32 76 65 25

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Formulaire obligatoire
ann. 48 de l'annexe III au L. 671(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Neant

EXERCICE CLOS LE 31/10/2022

N° SIRET 87860167300014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3615 PICOU

ADRESSE (voie) 29 place du Lieutenant Aubert

CODE POSTAL 76000

VILLE ROUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prenom(s)
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 06061986 N° Département 78 Commune CONFLANS STE HONORIN Pays
 Adresse : N° 130 Voie rue du Champ des Oiseaux
 Code Postal 76000 Commune ROUEN Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prenom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT

Cegid Group

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE PRÉSIDENT



GESTIA CONSEIL

54 quai du Havre 76000 ROUEN

Tél. 02 32 76 65 25

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

« 3615 PICOU »
Société par Actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 000 Euros
29 Place Lieutenant Aubert 76000 ROUEN
R.C.S. : ROUEN n° 878 601 673

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 31 octobre 2022

Je propose l'affectation du bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Autres réserves :	12 171,15 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice :	12 171,15 euros

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

REFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

27 FEV. 2024



« 3615 PICOU »
Société par Actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 000 Euros
29 Place Lieutenant Aubert 76000 ROUEN
R.C.S. : ROUEN n° 878 601 673

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, et le 15 mars à 20 heures, Monsieur Jérémy PICOU, président de la société « 3615 PICOU », SASU au capital de trois mille euros, s'est réuni au siège social à Rouen (76000), 29 Place Lieutenant Aubert, en assemblée générale ordinaire sur la convention faite selon les dispositions statutaires.

Était présent :

Monsieur PICOU Jérémy, propriétaire de	100 actions sociales
--	----------------------

Total égal au nombre d'actions du capital social	100 actions sociales
--	----------------------

Monsieur Jérémy PICOU constate que l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de l'assemblée :

- La lettre de convocation
- Le rapport spécial du Président
- L'inventaire
- Les comptes annuels

et déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur les points suivants :

- Présentation du bilan et des comptes de l'exercice social clos le 31 octobre 2022
- Lecture du rapport du président sur les opérations du même exercice
- Affectation du résultat
- Quitus au président
- Examen des conventions relevant de l'article R 223-19 du Code du Commerce
- Questions diverses

Le président donne lecture de son rapport général.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2022, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 12 171,15€. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance des observations de la présidence relative aux dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés constate qu'aucune dépense de caractère somptuaire n'est à signaler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Autres réserves :	12 171,15 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice :	12 171,15 euros

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article R 223-19 du Code du Commerce, l'actionnaire unique prend acte que les conventions ont été conclues ou poursuivies dans les conditions normales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur Jérémy PICOU n'a perçu aucune rémunération pour l'année 2021/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités de dépôt ou de publicités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ces décisions.

